

La Rivière-Saint-Sauveur

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES



Du du port

Janvier
2024



»»» Le sommaire «««

04 Environnement et
embellissement

06 Animations et
cérémonies

08 Espace de vie
sociale

10 Le mot des
associations

11 Chez nos
commerçants

12 L'élagage et
l'entretien

13 Infos pratiques
Enedis

14 Prévention des
risques

15 Liste des
associations

16 Un jardin, un
arbre

Agenda

**21
Février**

Inauguration de la grainothèque.
L'Espace de Vie Sociale à 17h00.

**16
Mars**

"Un jardin, un arbre"
distribution et ateliers de
14h00 à 16h00 devant la mairie.

**13
Avril**

Distribution de graines devant la
mairie de 14h00 à 16h30
N'oubliez pas votre récipient!

**09
Juin**

Élections législatives européennes
"N'oubliez pas de vous inscrire"

**12-13
Octobre**

Le salon des Arts.



Numéros utiles

Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

La maison médicale : 02.31.98.72.26

La pharmacie : 02.31.98.70.20

L'hôpital : 02.81.89.89.89

Pharmacie de garde : 32.27

Accueil de loisirs : 06.47.14.27.41

École : 06.76.27.22.17

VEOLIA : 09.69.39.56.34

SAUR : 02.14.37.40.00

ENGIE : 09.69.39.99.93

CCPHB : 02.31.14.29.30

Espace de Vie Sociale : 06.37.42.68.94

Micro-crèche : 02.31.89.78.014

Directeur de publication : Didier DEPIROU

Rédaction : Jessyca PEYROCHE, Virginie PILATTE, François FARIDE, Thierry GIMER, Anne PETIT

Réalisation : Sabrina Bouzaïda / Impression : Talesca

Le mot du Maire



Chères Saint-Sauveuraises, chers Saint-Sauveurais,

L'année 2023 a été bien remplie !

Entre les rendez-vous très attendus du salon des Arts et du marché de Noël, des nouveautés comme la fête du Jeu, la joie et les rencontres - dont nous avons tellement besoin ! - ont illuminé notre commune.

Depuis le début de notre mandat, nous avons créé 3 arboretums, planté 208 arbres sur le domaine public et en avons distribué 257 aux habitants.

Nous continuerons, car au-delà de l'embellissement de notre cité, cela a un impact sur la biodiversité et notre santé.

Nous avons maintenu l'activité postale et créé un espace de vie sociale extrêmement apprécié que les usagers ont eux-mêmes dénommé « La Dynamik ! ». Et c'est vrai que cela bouge. Il y a une activité par jour sur des thématiques très variées comme vous pourrez le voir dans ce bulletin.

Les choses se développent, se mettent en place progressivement, en étant très rigoureux sur les finances locales.

Pour cette année 2024, nous continuerons d'aller de l'avant, au service de notre commune et à votre service.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année, remplie de moments de joie et de fiertés, la meilleure santé possible et la force de réaliser vos rêves les plus chers.

Votre Maire,
Didier DEPIROU

SDEC ÉNERGIE

Le Syndicat d'Énergie du Calvados va réaliser une étude énergétique portant sur l'école maternelle et la salle polyvalente. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique, avec un accent particulier sur les normes des Énergies Renouvelables (ENR) liées au chauffage collectif.

Dans le prolongement de ces initiatives, le SDEC prend en charge l'installation d'une borne de recharge pour véhicules d'une puissance de 22 kVA. Cette borne, située rue de l'Orphéon en complément de celle rue du Port, permettra le rechargement simultané de deux véhicules.

Par ailleurs, une initiative vise à améliorer l'efficacité énergétique du parc d'éclairage public. Ainsi, 83 lampadaires, vieillissants et énergivores, seront remplacés par des lampadaires LED en début d'année 2024. Cette démarche contribuera de manière significative à la réduction de la consommation électrique et au respect de la biodiversité.

Les ragondins

Par décision préfectorale, une opération de régulation des ragondins a été entreprise aux abords des plans d'eau de la Morelle. Ces rongeurs portent la leptospirose, une bactérie pouvant être transmise à l'homme. Parallèlement, la commune, sous la supervision d'une entreprise spécialisée, poursuit ses efforts pour contrôler la présence des ragondins.

Les chats errants

En collaboration avec un cabinet vétérinaire, la commune a mis en place une initiative visant à réduire la population de chats errants. Une campagne de stérilisation a été réalisée, avec les chats opérés ensuite relâchés à leurs lieux habituels. Une convention de partenariat est signée avec l'association 30 Millions d'Amis. Les chats errants stérilisés ou pucés seront identifiés par l'association.

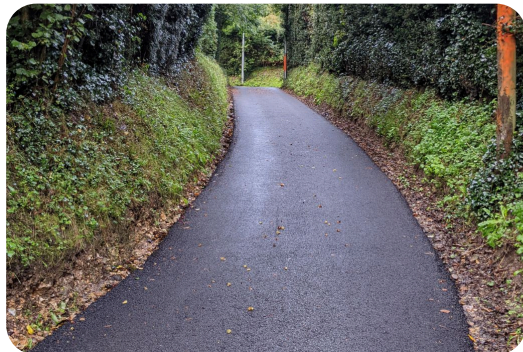


Territoires engagés pour la nature

Cette année, dans le cadre du programme de restauration des mares, deux points d'eau naturels ont été repérés. Le premier est communal, situé près du Viaduc de l'Orange, et le second se trouve sur un terrain privé. Avec la collaboration du service gestion des milieux naturels de la CCPHB, ces sites seront restaurés pour contribuer au maintien de la faune et de la flore.

Travaux chemin du Mont-Bouis

Les travaux de réfection de la voirie chemin du Mont-Bouis par la CCPHB sont terminés, améliorant ainsi les conditions de circulation pour les habitants.



Un jardin, un arbre 2023

Cette initiative a conduit à la distribution de 92 arbres aux habitants, contribuant ainsi à l'embellissement du paysage et de la prévention active de notre environnement. Cette action symbolise un engagement concret en faveur de la nature et de sa biodiversité. Par ailleurs, un atelier de plantation a été organisé et a suscité l'intérêt de 16 personnes.



Signalisation d'Information Locale

La commune a récemment mis en place une nouvelle signalétique, facilitant ainsi l'orientation et l'identification des différents lieux et services. Les panneaux sont clairs et lisibles, contribuant à une meilleure orientation dans la commune.



Arboretum

Le chemin du Lavoir a récemment accueilli une belle initiative environnementale avec la plantation par la CCPHB de 18 arbres fruitiers, notamment des cerisiers et des pommiers, proposant une diversité de variétés.

Cette démarche vise à enrichir le paysage local tout en encourageant la biodiversité.

Depuis 2021, les élèves de l'école plantent 10 arbres par an. Cette initiative permet aux jeunes générations de développer une conscience écologique et de participer activement à la lutte contre le changement climatique.



Notre école

173 élèves ont fait leur rentrée pour l'année 2023/2024. 57 en Maternelle et 116 en Élémentaire. Durant l'été des travaux d'embellissement de classe et révisions du chauffage ont été réalisés.

Concours pause méridienne

Les élèves volontaires ont participé à un concours de maquettes organisé par l'équipe d'animateurs durant la pause méridienne. Les lauréats ont été récompensés par la municipalité avec une place de cinéma offerte pour tous les participants et une coupe a été remise au premier du concours. Il est à noter la qualité des réalisations de nos jeunes artistes.

Kermesse de l'école

L'Association des Parents d'élèves et les enseignants ont organisé la kermesse de l'école le 3 juin sur le stade de foot. Le spectacle de danses et de chants encadré par les enseignants ont ravi les familles réunies pour encourager leurs enfants.

Spectacle de Noël

Le 22 décembre l'École a fêté Noël. Les élèves se sont retrouvés à la salle polyvalente pour assister au spectacle de Noël « Pomme d'Amour et le Père Noël » offert par la mairie. Un père Noël cloué au lit le jour de la distribution des cadeaux à cause d'une rage de dent... Pomme d'Amour le lutin, avec le concours des enfants aux regards émerveillés, va s'organiser pour assurer la distribution à sa place. L'après midi, les élèves ont reçu la visite du Père Noël, les parents et les familles ont assisté à la représentation de la chorale. Pour clôturer cette journée, l'APE avait organisé un marché de Noël : un goûter et une boisson chaude ont été servis.



Visite du Député

Le 7 juin 2023, le Député Christophe Blanchet a effectué une halte dans notre commune lors de son tour à vélo de la 4e circonscription. Pendant cette rencontre avec les habitants rassemblés devant la mairie, Monsieur le Député a eu l'occasion d'échanger avec des habitants.

Notre devoir de mémoire.



Le 8 mai



Le 11 mars



Le 11 novembre

Ame. Pilatte

Cérémonies

Concours maisons et jardins fleuris

En juillet dernier, malgré une pluie battante, le jury a inspecté toutes les maisons du concours. La remise des prix a eu lieu le 23 novembre à la petite salle polyvalente. Les participants ont été conviés à cet événement pour la remise des prix et ont partagé un moment agréable autour d'un verre. M. François Suriray, membre du jury des villes et villages fleuris régional et départemental, a félicité les gagnants, qui ont reçu des bons d'achat à dépenser chez la « Longère Fleurie » de la Rivière-Saint-Sauveur.

Maison et Jardin :

1er : CRESPIEN Sébastien.
2ème : SERVONNET Gabriela.
3ème : LEMARCHAND Yannick.

Façade et Balcon :

1er : MARIE Marcel.
2ème : AUDOU Nicole.
3ème : VILLEZ Yvette.



Le salon des Arts

Prix du jury peinture :

1er prix : Catherine Joly
2ème prix : Jean-Marc Boucher
3ème prix : Odile Deslandes

Prix du jury sculpteur :

1er prix : Véronique Chambeau
2ème prix : Joël Delafosse

Prix du jury photographe :

1er prix : Stéphane Duboc
2ème prix : David Lacaille
3ème prix : Sébastien Masson

Prix du public :

Véronique Chambeau

Le week-end du 14 et 15 octobre 2023 a marqué un événement automnal incontournable avec un record de 500 visiteurs explorant la salle polyvalente pour découvrir le travail de 52 artistes, dont des peintres, des sculpteurs et des photographes. Les jeunes artistes de l'école ont également contribué. Le concours sur le thème "un pont au-dessus de l'eau" a récompensé les trois meilleurs de chaque catégorie avec des bons d'achat à dépenser chez les commerçants de la Rivière-Saint-Sauveur.

Le voyage.

Le 26 juin 2023, 59 habitants se sont inscrits pour participer au voyage des seniors de la commune, une initiative organisée par Périer Voyage et offerte par le CCAS de la Rivière-Saint-Sauveur. Au cours de cette journée, le programme comprenait une visite de la filature Jacky Leduc avec dégustation, une pause déjeuner dans un restaurant à Villedieu-les-Poêles, suivie d'une après-midi de découvertes à la Fonderie des cloches et à l'atelier du cuivre.



Le repas.

Le 24 septembre, 121 résidents de la Rivière-Saint-Sauveur se sont rassemblés pour partager le repas annuel, placé sous le thème « À la faveur de l'automne ». Le repas, préparé par Honfleur Traiteur, a été agrémenté par l'animation musicale de Patrick Perdrix et Claude Blondel.



Espace de vie sociale

Cette première année à l'Espace de Vie Sociale a été l'occasion d'expérimenter des actions initiées par des habitants. Ainsi, des animations axées sur la parentalité, l'environnement, les livres et les seniors ont été instaurées.

Un premier rassemblement festif, la "fête du jeu", s'est déroulé le 1er juillet, suivi d'une pièce de théâtre (Compagnie Vol de Nuit) le 1er décembre, avec l'ambition d'instaurer une pérennité à ces manifestations. Toutes ces initiatives sont ouvertes à tous et totalement gratuites.

Au mois de juin, les bénévoles ont majoritairement choisi que l'Espace de vie sociale adopte désormais le nom de "La Dynamik". Ce choix s'inscrit dans l'histoire de la commune, la dynamique de projet, et se décline de manière adaptée aux différentes actions proposées, telles que la dynamik du livre, la dynamik des parents, la dynamik des jeux, la dynamik des jardins, etc. Un nouveau groupe de bénévoles a émergé en octobre, manifestant le désir de s'investir dans l'organisation d'événements festifs.



Les actions de l'Espace de Vie Sociale

La Dynamik festive.

La fête du jeu, une soirée karaoké et plusieurs autres activités à venir, le tout organisé avec la participation de 4 bénévoles. Le 17 novembre, "1,2,3 chantez...", orchestré par la "dynamik festive", a rassemblé une trentaine de personnes, marquant le début d'une nouvelle initiative à La Dynamik rendue possible grâce à quatre bénévoles de l'EVS. Ces bénévoles sont impatients de vous retrouver en 2024 pour d'autres moments festifs.



06.37.42.68.94



evs.larivieresaintsauveur@outlook.fr

La dynamik



La Dynamik du livre

Ouverture les mardis, mercredis et vendredis après-midis, avec la participation active de 7 bénévoles qui animent des ateliers de lecture en accueil collectif de mineurs, ainsi que des sessions de web radio.



La Dynamik des jardins.

10 parcelles de 200 mètres carrés chacune, ainsi qu'une parcelle pédagogique destinée aux écoles, le tout géré par 4 bénévoles.



La dynamik des parents

Il y a déjà eu 5 rencontres sur la parentalité, traitant de diverses thématiques, avec la participation de 4 bénévoles et 2 professionnelles.



Ateliers parents - enfants pendant les vacances scolaires.

Plusieurs ateliers sont organisés avec 2 bénévoles : les massages bébés, ateliers créatifs, les grands jeux, lecture de contes...



La Dynamik des séniors.

Atelier numérique. / Atelier danse en ligne.
Marches culinaires. / Atelier cuisine.
Gym douce.



En novembre 2023, l'Espace de Vie Sociale "La Dynamik" a obtenu l'agrément E.V.S. de la CAF pour une durée de quatre ans. Tout cela a été réalisé grâce à la détermination de la commune, à l'implication et à l'engagement des bénévoles, à la collaboration des professionnels, aux partenaires, ainsi qu'aux agents communaux tous investis dans la création de ce nouveau service.

Un grand merci également aux usagers qui participent activement aux actions proposées.



Le mot des associations



- Challenge Jean-Luc Dubois -

Le 17 juin, le Stade a organisé la première édition du Challenge Jean-Luc Dubois, un tournoi pour les équipes de 10 à 11 ans, regroupant 16 équipes au Stade Robert Deshayes. Le FC Coubronnois de la région parisienne a remporté l'édition 2023, mais doit le faire deux fois pour conserver le trophée offert par la Mairie. Félicitations aux bénévoles pour le succès de cette journée, salué par tous les participants.

- Inauguration du club house -

Le Challenge Jean-Luc Dubois s'est conclu avec l'inauguration du Club House. Jean-Luc Dubois, ancien joueur, entraîneur et vice-président du Stade-Sauveurais, laisse une marque indélébile. En hommage, l'équipe U11 arbore un flochage JLD sur la manche de son maillot rouge. Une plaque à son nom a été dévoilée lors d'une émouvante cérémonie, avec la présence de son épouse et de son fils Thomas.



- Les U13 -

Les U13 ont brillamment représenté le club de la commune en championnat départemental. Sous la direction de Franck Lemarchand, l'équipe a démontré courage, solidarité et combativité tout au long de la saison. La dernière journée, égalité de points, les a vus s'imposer 4 à 0 sur le terrain du FC Moyaux, assurant ainsi leur titre. Félicitations aux jeunes Saint-Sauveurais et meilleurs vœux pour la saison 23-24.

Stade Saint-Sauveurais
Tél : 02.31.89.30.54

- Frères de charité -

La confrérie de charité Sainte-Anne de La Rivière-Saint-Sauveur, vient de fêter son premier anniversaire. Depuis sa création, elle a assisté 11 familles en deuil. Elle rappelle qu'elle est au service de toutes les personnes de la commune, quelles que soient leurs convictions religieuses. Dans quelques semaines, les charitons revêtiront leur propre chaperon portant l'image de Sainte-Anne, leur Sainte protectrice et le nom de notre commune. La confrérie envisage de renouer avec la traditionnelle procession de l'honneur de sa patronie en juillet 2024.

Chez nos commerçants

Les Vergers de Provence, SAS SOUDRY, sont désormais les propriétaires, ayant ouvert leurs portes le 5 septembre. Les horaires d'ouverture sont du mardi au jeudi de 8h00 à 13h00 et de 14h30 à 19h00, le samedi de 8h00 à 19h00, et le dimanche de 9h00 à 13h00. Le magasin est fermé le lundi.



Les Halles de la Rivière

U'NIK STYLE prêt à porter

La boutique de prêt-à-porter, dirigée par M. MBANG Félix, a ouvert ses portes le 21 juin, au 15 rue du Bourg. Les horaires sont les suivants : du mardi au jeudi de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00, le mercredi au samedi de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, et le vendredi de 15h00 à 19h30. Fermée le lundi.



PHINOMENAL

Depuis le 3 novembre, le salon de beauté, dirigé par Mme TOUATI Rim, vous ouvre ses portes au 21 rue de la mairie. Offrant une gamme complète de soins pour sublimer votre regard, vos mains, et vos pieds, le salon accueille les clients tous les jours de 10h00 à 18h00, excepté le mercredi. Pour faciliter la prise de rendez-vous, vous pouvez réserver en ligne sur Planity ou visiter le site www.phinomenal.fr. Vous pouvez également contacter le salon directement au 06.14.10.63.33.



Pizz'ayou

La pizzeria a changé de propriétaire. M. TAILLANDIER Dylan et Mme TIREL Gwenaëlle sont désormais aux commandes de Pizz'ayou, situé au 6 rue du port. Les horaires d'ouverture sont tous les jours de 18h00 à 22h00, avec une fermeture le mercredi.



Hôtel Kyriad

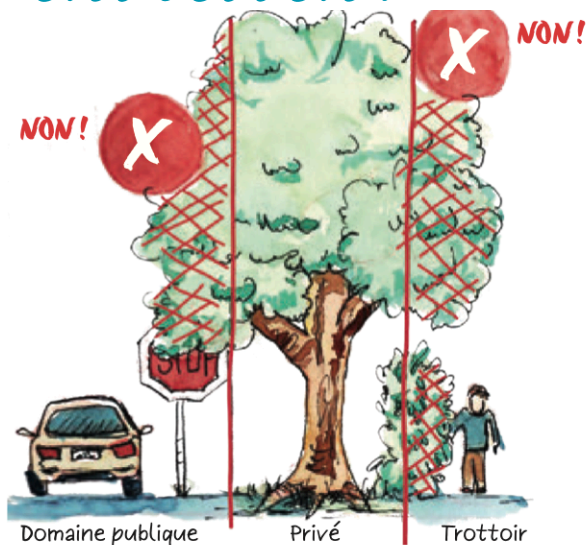
Situé au 823 rue St Clair, anciennement Hôtel Campanile, a changé d'enseigne pour devenir Hôtel KYRIAD depuis le 26 juin. M. BONVARLET Florian assume désormais la direction de cet établissement.



L'égagage et l'entretien.

Tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain !

Dans ce domaine, la réglementation est la suivante.



En bordure de voie publique : Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de 2 mètres de la route sans autorisation s'expose à une amende de 1500 euros (article R.116-2 du Code de la voirie routière). La réglementation est ainsi schématisée : les haies doivent être taillées d'aplomb, en limite de parcelle et ne gêner ni le passage des piétons, vélos, véhicules ni la visibilité aux intersections.

Pour les terrains limitrophes des parcelles privées : Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu, des recours existent. Les démarches à entreprendre diffèrent si vous connaissez le propriétaire de ce terrain ou non. Si votre terrain est voisin d'un terrain non entretenu par son propriétaire (terrain en friche : "Tout bien ou droit immobilier, bâti ou non, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans une intervention préalable", encombré de végétation, débris, gravats, déchets de chantiers), vous pouvez subir un préjudice. Si le propriétaire n'agit pas et qu'un préjudice est causé à votre terrain, vous pouvez faire un recours auprès du tribunal. Pour y mettre fin, adressez un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant d'entretenir son terrain. Vous pouvez également tenter une médiation, en faisant appel à un conciliateur de justice.

Par contre, si le terrain non entretenu est situé dans une zone d'habitation ou à moins de 50 mètres d'une habitation, vous pouvez contacter la mairie. L'article L. 2213-25 du code général des collectivités territoriales permet au maire, pour des motifs environnementaux, d'imposer à un propriétaire privé de remettre en état un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation. Le maire peut notifier : (Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne) au propriétaire du terrain par un arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain n'ont pas été réalisés, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits. Ces travaux sont alors effectués par des agents de la mairie.

Le propriétaire est inconnu : Lorsque le propriétaire du terrain n'est pas identifié, toute personne (par exemple, un voisin habitant à proximité du terrain) peut contacter la mairie. Si le propriétaire n'est pas retrouvé, le maire dresse un procès-verbal d'abandon de terrain et ordonne les travaux nécessaires. Les travaux sont réalisés aux frais de la mairie.

Le rôle du maire

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut imposer aux propriétaires occupants d'égager les arbres et branches en surplomb du domaine public. Si le riverain n'effectue pas cet égagage, le maire peut prendre un arrêté de mise en demeure de le réaliser. Il peut ensuite faire réaliser ces travaux aux frais de ce riverain. (art. L2212 CGCT, D 161 CRPM)



Une branche tombe sur une ligne électrique et l'arrache. Tout le quartier est alors privé d'électricité.



Une branche touche un câble électrique. L'ensemble du quartier constate alors des micro-coupures pouvant endommager les appareils électroniques

L'élagage aux abords du réseau électrique aérien est indispensable. Il répond au souci permanent d'Enedis d'assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes. L'élagage est également une condition majeure de la qualité de la distribution de l'électricité, et plus généralement de la sécurité dans l'espace public.

À qui revient la charge d'élaguer les arbres et les haies ?

La ligne est située sur le domaine public, les arbres et les haies sont plantés sur le domaine privé. L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant.

2 possibilités s'offrent à vous :

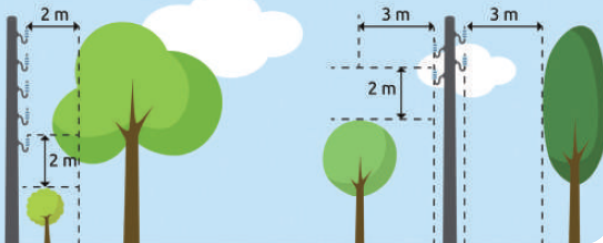
- Effectuer l'élagage vous-même.
- Confier l'élagage à une entreprise spécialisée.

Attention : avant toute intervention à proximité d'une ligne électrique, il est obligatoire d'établir une déclaration de travaux afin de pouvoir intervenir en toute sécurité sur le site :

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

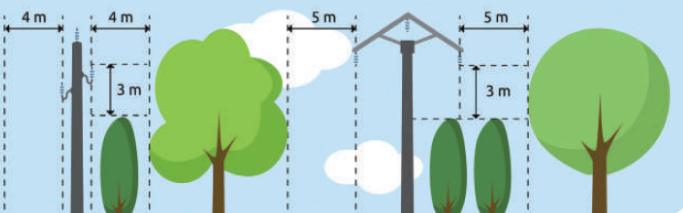
La ligne, les arbres et les haies sont situés sur le domaine privé. L'élagage est à la charge d'Enedis.

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



Règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques.

- Ne pas s'approcher, ni tendre d'objet à moins de 3 mètres des lignes électriques.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont proches d'une ligne ou en contact direct avec celle-ci.
- Ne jamais toucher une ligne, qu'elle soit sur un poteau ou au sol.
- Ne jamais toucher une branche tombée (ou menaçant de tomber) sur une ligne, mais prévenir le Centre d'Appel Dépannage (09.72.67.50.14)

Prévention des risques.

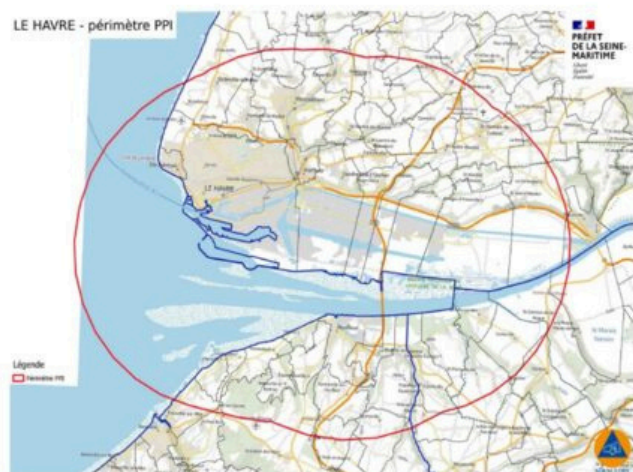
La défense extérieure contre l'incendie

Le Groupement Prévisions des Risques du SDIS Calvados a examiné notre schéma communal de défense contre l'incendie et n'a formulé aucune remarque ou recommandation spécifique. La commune dispose de 58 points d'eau et d'une citerne souple déployés en tant que mesures de protection.



PPI

PPI - Plan Particulier d'Intervention : il a pour objet d'identifier les risques et leur périmètre d'effets en vue d'organiser les secours lors d'un accident majeur survenant sur certaines catégories de sites (industriels classés Seveso, installations nucléaires...). Le PPI est déclenché par le préfet.



Les frelons asiatiques



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Cette année, 20 nids ont été éliminés dans la commune, contribuant à un taux record de destruction de plus de 7000 nids de l'espèce envahissante dans le Département. Il est crucial de rester vigilant concernant les nids près des locaux et des jardins, car plusieurs décès sont malheureusement à déplorer chaque année.

Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine

Le mardi 5 décembre, la salle polyvalente a accueilli la rencontre "RISQUES ET TERRITOIRES" organisée par l'AFPCNT et ORMES. Plusieurs communes se sont réunies pour discuter de la sensibilisation aux risques majeurs sur le territoire. ORMES continue de jouer son rôle d'inspirateur, encourageant l'engagement en faveur d'un équilibre durable entre l'homme et la nature. Plus d'information sur les préventions des risques sur le site de ORMES ou scanner le QR Code avec votre téléphone.



Liste des associations.



-- APE LA RECREATION --

Mme NOELLE : 06.24.57.52.40

-- Club Multi-jeux --

Mme ERNOULT : madpax@hotmail.fr

-- Le petit club du jeudi --

M. BOULAIN : 02.31.89.27.63

-- Association ASALEE --

Mme MIGNOT :

mignotservane.asalee@gmail.com

-- Les échecs --

M. CLAUDE : 06.71.46.20.15

-- Joker Bridge Club --

M. PETIT : apetit94@sfr.fr

-- Zumba Fitness la Rivière --

Mme DESHAYES : 06.13.13.62.60

-- Qi Gong --

Mme BORDIER : 06.75.20.55.27

-- Stade Saint-Sauveurais --

M. Therese dit Duchemin :

521989@lfnfoot.com

-- Le Lotus Blanc --

Mme GALBRUN : pgalbrun@gmail.com

-- UCIA --

Mme. LETORT :

uciastsauveuraise@gmail.com

-- La Rivière-Saint-Sauveur-notre commune-infos --

M. LESENS : pierre.lesens@gmail.com

-- Les médaillés du travail --

M. Doyet Thierry : 06.08.65.85.48

Mot de la minorité

L'année 2023 se termine dans un contexte international bien triste. Nous gardons néanmoins espoir et vous souhaitons une très bonne année 2024. Depuis maintenant deux ans, les discussions concernant la fusion de notre commune avec Honfleur ont été engagées sans aucune transparence et sans aucun débat avec les habitants. Dans l'intérêt des Saint-Sauveurais, nous resterons vigilants pour qu'un contrat clair soit conclu entre les deux communes garantissant que les projets indispensables et urgents soit réalisés par la commune nouvelle au cours du prochain mandat : Construction d'une nouvelle école primaire et d'un équipement sportif et culturel polyvalent, aménagement qualitatif de la Route de Rouen, développement d'un réseau de voies douces entre les quartiers, rénovation énergétique des bâtiments existants et entretien du mobilier urbain du centre bourg. Nous continuerons à exiger qu'une réelle concertation avec un vote des électeurs soit organisée pour éclairer la décision. Des inondations ont, une fois encore, touchées notre commune, les élus ne peuvent se retrancher derrière le Conservatoire du Littoral ou derrière la présence d'une faune et d'une flore qui ne permettraient pas d'entretenir les ouvrages. A l'échelle intercommunale, dans le cadre de la compétence GEMAPI, un agent technique doit être affecté au sein des services techniques de la CCPH-B à la vérification du bon fonctionnement des dispositifs de prévention des inondations.

C. Hemery, G. Caubrière, E. Barbey, A. Lebas.



**Un jardin, un arbre
Dépôt du dossier en Mairie
le lundi 26 février 2024 dernier délai !
votre arbre sera commandé une fois votre
dossier complet.**

Un jardin, un arbre.

La commune poursuit son engagement en faveur de la biodiversité, offrant à chaque foyer possédant un jardin la possibilité de choisir parmi ces quatre variétés d'arbres, qui sera à récupérer le 16 mars 2024 de 14h00 à 16h00 devant la Mairie.



**DEUTZIA
ROSE**



**NOISETIER
ZELLER**



**ORANGER
DU MEXIQUE**



**WEIGELIA
BICOLORE**

Les données récoltées sont conservées et utilisées par la Mairie uniquement pour mener à bien l'action citée ci-dessus.

- Madame et/ou Monsieur :
- Adresse :
- Numéro de téléphone :
- Je souhaite participer à l'atelier le 16 mars 2024 de 14h00 à 16h00 : Oui Non
- Choix n°1 : / Choix n°2 :
- Document à fournir : Justificatif de domicile moins de 3mois. Une pièce d'identité.

**Dépôt du dossier en Mairie le lundi 26 février 2024 dernier délai !
votre arbre sera commandé une fois votre dossier complet.**